

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

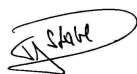
**N° CP/2012/610 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312  
Cofinancement d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale  
locale visant au relogement de familles défavorisées à  
HAGUENAU**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la ville de HAGUENAU une subvention d'un montant total de 25 870 € pour mener à bien une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) locale couvrant la période 2012-2016, en vue du relogement de familles vivant sur un site d'habitat précaire à HAGUENAU.

Cette subvention se répartit entre un montant de 19 900 € au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État, et un montant de 5 970 € au titre de la politique départementale volontariste.

La commission permanente approuve par ailleurs la convention à intervenir à cet effet entre la ville de HAGUENAU et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70550-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12